



CHARTRE DU BENEVOLE

La Ligue de Badminton des Pays de la Loire organise du 23 juin au 26 juin 2022, le Nantes International, à la salle de la Trocardière.

Cet événement s'inscrit dans une démarche volontaire de respect des priorités du développement durable.

La présente charte précise les engagements du bénévole et du Comité d'organisation du Nantes International.

Article 1 : Définition

Le bénévole est un membre de l'organisation du Nantes International. Il s'engage librement et sans rémunération, à occuper des missions prédéfinies qu'il accepte.

Article 2 : Engagements du Comité d'organisation du Nantes International

Le Comité d'organisation s'engage à :

1. Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière.
2. Mettre à disposition une personne spécifique pour la gestion des bénévoles qui sera à l'écoute des questions et des demandes et qui y répondra. (Responsable des bénévoles)
3. Organiser avec les chefs de pôle une formation pour mener à bien sa mission.
4. Remettre au bénévole un « pack » de bienvenue le premier jour et un t-shirt par jour de présence.
5. Prendre en charge les repas du bénévole pendant sa mission selon les procédures définies préalablement par le Comité d'organisation.
6. Prendre en charge le transport et éventuellement l'hébergement du bénévole selon les procédures définies préalablement par le Comité d'organisation.
7. Organiser des moments de partage et d'échange entre les différentes équipes et l'organisation, le tout dans une ambiance conviviale.
8. Sensibiliser à la prise en compte du développement durable, l'ensemble des actions d'organisation et de déroulement du Nantes International.

Article 3 : Engagements du bénévole

Le bénévole s'engage à :

- Accomplir la ou les missions qui lui est/seront confiées avec application, sérieux, loyauté et discrétion.
- Respecter l'organisation et le fonctionnement du Comité d'organisation,
- Revêtir le t-shirt distribué chaque jour par l'organisateur.
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres membres de l'organisation.
- Respecter les horaires donnés par son responsable de pôle
- Informer le responsable des bénévoles en cas de renoncement avant ou pendant le tournoi.

Article 4 : Droit à l'image

Le bénévole, dans le cadre de ses activités sur le Nantes International 2022, peut apparaître sur des photographies ou des images vidéos.

Toute personne est propriétaire des droits sur son image.

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne

Je soussigné (e), Monsieur, Madame,.....

Bénévole sur l'Nantes International 2022,

- Autorise le Ligue de Badminton des Pays de la Loire et son Comité d'organisation à exploiter et diffuser, sans contrepartie, les photographies ou images vidéos sur lesquelles j'apparais, réalisées à l'occasion de mes activités bénévoles sur le Nantes International, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, dans un but de promotion et de communication de l'évènement et du badminton,
- N'autorise pas le Ligue de Badminton des Pays de la Loire et son Comité d'organisation à exploiter et diffuser, sur quelque support que ce soit, les photographies ou images vidéo sur lesquelles j'apparais. (Rayer la mention inutile)

Article 5 : Sécurité

Le bénévole s'engage à respecter notamment les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur sur les lieux de sa mission. Il veillera notamment à ne pas introduire d'objet ou de produit dangereux par nature ou par destination dans l'enceinte du gymnase

Il veillera également à ne pas introduire de nourriture ou de boisson acquise à l'extérieur du gymnase.

Nom :

Prénom :

Lieu :

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :